



Progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux comptes et du vérificateur intérieur des comptes

Rapport du Secrétariat

1. Comme l'avait demandé le Comité du programme, du budget et de l'administration à sa treizième réunion en janvier 2011, le présent rapport fait le point des mesures prises par le Secrétariat pour assurer la mise en œuvre intégrale des recommandations figurant dans les rapports du Commissaire aux comptes et du vérificateur intérieur des comptes.

RAPPEL DES FAITS

2. Le Secrétariat confirme son engagement à mettre en œuvre toute recommandation en suspens formulée par le vérificateur intérieur des comptes ou le Commissaire aux comptes, en insistant particulièrement sur celles qui sont en souffrance depuis longtemps. S'agissant des recommandations issues de la vérification intérieure, depuis que le dernier rapport a été soumis à la Soixante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé,¹ on a constaté la clôture de plusieurs vérifications par le Bureau des services de contrôle interne si bien qu'à l'heure actuelle, seuls 2,5 % des recommandations sont « en retard ».² En outre, des progrès notoires ont été réalisés pour s'atteler aux questions soulevées dans les recommandations du Commissaire aux comptes. Sur les 23 recommandations des années antérieures toujours en suspens, 57 % sont maintenant considérées comme ayant abouti et le reste est en cours.³

¹ Document A68/42.

² Il conviendrait de noter qu'afin de déterminer l'état de toutes les recommandations en suspens, le Bureau des services de contrôle interne a adopté une approche plus précise qui utilise désormais la date de mise en œuvre prévue d'un commun accord au lieu de se fonder sur le délai écoulé depuis la date initiale du rapport (voir le document A69/51, Rapport du vérificateur intérieur des comptes).

³ Document A69/50.

3. Soucieux d'asseoir sa culture de la tolérance zéro pour le non-respect des règles, le Secrétariat a particulièrement insisté sur la mise en œuvre de cadres de contrôle interne et de responsabilisation¹ et sur le renforcement de sa fonction achats.

CONTRÔLES INTERNES, CONFORMITÉ ET RESPONSABILISATION

4. Depuis le dernier rapport du Secrétariat sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux comptes et du vérificateur intérieur des comptes, soumis au Comité du programme, du budget et de l'administration à sa vingt-deuxième réunion en mai 2015,² plusieurs outils de gestion tendant à raffermir les contrôles internes ont été mis en service, dont la liste de contrôle pour l'autoévaluation. Elle a été expérimentée dans un nombre restreint de bureaux aux trois niveaux de l'Organisation avant d'être étendue à tous les bureaux régionaux et de pays en 2015, et au Siège en mars 2016. La liste de contrôle pour l'autoévaluation récapitule les contrôles essentiels dans cinq domaines primordiaux (environnement interne, gestion des risques, activités de contrôle, information et communication, suivi) et sept domaines fonctionnels (planification et budgétisation, distinctions, ressources humaines, sécurité, achats, voyages et gestion des actifs).

5. La liste de contrôle pour l'autoévaluation s'est avérée fort utile pour sensibiliser les divers bureaux à la question de la conformité et des contrôles. En outre, elle a permis d'éclairer le processus de gestion des risques (qui a été conforté par le lancement, en novembre 2015, de la politique OMS de gestion des risques institutionnels) et a déclenché la révision des politiques et procédures importantes dans des domaines comme la coopération financière directe, la gestion des compétences et les contrats ne conférant pas le statut de membre du personnel.

6. Le recours croissant aux tableaux de bord pour la gestion dans tous les bureaux (y compris le tableau de bord institutionnel pour la gestion et ceux utilisés par les Bureaux régionaux de l'Afrique, de l'Asie du Sud-Est, de l'Europe, de la Méditerranée orientale et du Pacifique occidental), ainsi qu'aux nouvelles plateformes institutionnelles de notification au niveau mondial (comme l'outil décisionnel) facilite l'examen des tendances institutionnelles, permette de remédier aux problèmes de conformité et enrichit les systèmes de mesure utilisés dans le pacte de responsabilisation destiné aux Sous-Directeurs généraux au Siège ainsi que les outils de responsabilisation similaires en vigueur dans les Régions, à l'intention des chefs de bureau de pays.

7. De plus, la lettre annuelle de certification émanant des Sous-Directeurs généraux et des Directeurs régionaux est appelée à perdurer et débouchera sur un état des contrôles internes pour le rapport programmatique et financier 2016.

8. La mise en place et l'utilisation de la liste de contrôle, des tableaux de bord et des plateformes se sont accompagnées de la révision de la déclaration d'intérêt (qui concerne maintenant l'ensemble du personnel investi d'une délégation de pouvoir en matière financière) et ont été complétées par la création d'un réseau de points de contact sur la conformité au Bureau régional de la Méditerranée

¹ Voir le document EBPBAC23/4.

² Voir le document EBPBAC22/4.

orientale et par le lancement du programme de transformation au Bureau régional de l'Afrique,¹ lequel met en évidence la responsabilisation et les contrôles internes.

9. Au niveau des pays, les examens administratifs et programmatiques se poursuivent dans le but d'améliorer l'efficacité et l'efficacités des bureaux de pays. À ce jour, ont été achevés les examens portant sur les pays ci-après : Éthiopie, Indonésie, Myanmar, Népal, République populaire démocratique Lao et Ukraine. Dans les mois à venir, des examens seront conduits aux Maldives et au Sri Lanka.

10. Bien qu'une tendance positive se dessine dans toute l'Organisation, dont les bureaux de pays, la pleine répercussion des effets de l'ensemble des actions menées pour renforcer les contrôles internes ne seront visibles dans leur intégralité qu'à moyen et long terme car ce processus représente avant tout un changement culturel fondamental qui doit imprégner les trois niveaux de l'Organisation. Par conséquent, les travaux se poursuivront tout au long de l'actuel exercice biennal et au-delà dans le respect des cadres de responsabilisation et de contrôle interne qui ont été définis. Ce processus permettra aux diverses initiatives lancées au titre du renforcement des contrôles internes et de la gestion des risques de s'articuler plus étroitement. À cet égard, le Secrétariat est en train d'établir une feuille de route globale sur la conformité, laquelle insiste sur le modèle à « trois lignes de défense ».²

11. Les domaines se prêtant prioritairement au renforcement des contrôles internes sont la gestion des modalités contractuelles ne conférant pas le statut de membre du personnel (consultants, accords pour l'exécution de travaux et accords spéciaux de services), le programme de transformation du système mondial de gestion et un mécanisme régissant plus solidement les programmes relatifs aux technologies de l'information.

12. L'engagement de l'Organisation à intégrer l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide avant la fin 2016, en intensifiant le degré de transparence des informations que l'OMS fournit au public, renforcera aussi la conformité interne au cadre réglementaire de l'OMS.

ACHATS

13. Les achats continuent de retenir l'attention du Secrétariat qui redouble d'efforts pour répondre aux principales préoccupations des États Membres, des donateurs, du vérificateur intérieur des comptes et du Commissaire aux comptes.

14. Suite au lancement d'une Stratégie d'achat globale en 2015,³ la fonction de chef de l'unité Politique des achats et Orientations stratégiques a été créée au Siège à Genève. Outre la révision et la coordination générales de la fonction achats à l'OMS, une action immédiate consiste à établir un plan mondial d'action pour mettre en œuvre la nouvelle stratégie.

¹ Bureau régional de l'Afrique. Le Programme de transformation du Secrétariat de l'Organisation mondiale de la Santé dans la Région africaine 2015-2020. Brazzaville, Bureau régional de l'Afrique, 2015 (<http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/178621/1/9789290232827.pdf?ua=1>, consulté le 19 avril 2016).

² Institute of Internal Auditors. Position paper: The three lines of defense in effective risk management and control: is your organization positioned for success? Institute of Internal Auditors, 2013 (<https://na.theiia.org/standards-guidance/Public%20Documents/PP%20The%20Three%20Lines%20of%20Defense%20in%20Effective%20Risk%20Management%20and%20Control.pdf>, consulté le 20 avril 2016).

³ Voir le document EBPBAC22/4.

15. La première étape dans l'établissement de la mise en œuvre consiste en particulier à définir l'ampleur des achats et des mécanismes de gouvernance, et à délimiter la politique et les cadres de conformité.¹ Elle s'accompagnera de la mise en place de mesures tendant à renforcer la planification des achats, d'une capacité de notification renforcée et de l'examen des principaux types de contrats. Le Secrétariat s'efforce de clarifier le domaine des achats de services, catégorie qui, ces dernières années, regroupait plusieurs modalités contractuelles et types de transactions de nature différente où les administrateurs sont extérieurs à la fonction achats (c'est-à-dire les contributions financières directes, les lettres d'accord de subvention, les services internes, les dépenses pour prêts (finance), ainsi que les consultants et accords individuels pour exécution de travaux (ressources humaines)). Dans le passé, l'éventail des catégories et la dispersion des administrateurs se sont soldés par l'affaiblissement des mécanismes de contrôle interne. Des mesures spécifiques sont donc en cours concernant les modalités ne relevant pas des achats, conduites par les administrateurs respectifs chargés des finances et des ressources humaines.

16. L'objectif est de soumettre le plan de mise en œuvre au Directeur général pour approbation au dernier trimestre 2016 et, parallèlement, de progresser avec l'aboutissement de toutes les recommandations pertinentes émanant du vérificateur intérieur et du Commissaire aux comptes.

MESURES À PRENDRE PAR LE COMITÉ DU PROGRAMME, DU BUDGET ET DE L'ADMINISTRATION

17. Le Comité est invité à prendre note du rapport.

= = =

¹ Les éléments ci-après sont en cours de rédaction : rapport des sous-missionnaires déboutés ; publication des passations de marchés ; diligence raisonnable des sous-missionnaires ; liste de contestations des achats (en cas d'objections).